



NERONDE.COM

Numéro 90

Bulletin Municipal trimestriel

1er trimestre
2019

30 ans plus tard elles sont de retour !

DESCENTE DE CAISSES À SAVON

organisée par
**Les Caisses
à Coton**
avec le soutien de la mairie
de Néronde, des associations
nérondoises et des meilleures volontés !

12 MAI
2019

NERONDE

FOREZ EST
communauté de communes

Loire
LE DÉPARTEMENT

Plus de trente ans après ce qui fut – beaucoup s'en souviennent – un événement mémorable, à Néronde se déroulera, le 12 Mai 2019, dans les rues une descente de caisses à savon.

L'association Les Caisses à Coton porte ce projet, entraînant l'adhésion des autres associations et de nombreux Nérondois.

Merci à tous de participer à cette nouvelle aventure à laquelle nous souhaitons pleine réussite pour le plus grand plaisir de tous.

« Les Caisses à Coton »
Le Maire, Gérard MONCELON

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 26 novembre 2018

Présents : G.Moncelon, J.Botheron, X.Reynard, P.Morel, G.Planche, M.Bussery, R.Tissot, G.Nicolas, J.P.Bernard, J.Padet
Absent : E.Zgainski
Secrétaire de séance : J.Botheron

Conseil Municipal du 01 octobre 2018

Le C.M. prend acte de la remarque rectificative formulée au paragraphe « *Aide au développement des petites entreprises du Commerce et de l'Artisanat.* », il faut lire :

« Pour une dépense minimum de 10 000 € H.T. par l'entreprise la subvention sera de 1 000 € par la commune + 1 000 € par la communauté de communes + 2 000 € par la région. »

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents : 10 voix Pour**

Conseil municipal du 26 novembre 2018

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents : 10 voix Pour**

Convention avec le Centre De Gestion 42 pour le service Retraite

Le Centre de gestion peut recevoir délégation des collectivités pour effectuer à leur place les tâches inhérentes à la retraite de leurs agents.

Cette convention est destinée à prendre en charge les actes ci-dessous :

- ✓ demande de régularisation de services, étude de départ en retraite, estimation, dossier de pension de vieillesse ou de réversion, etc.

Cette convention est conclue pour une durée de 48 mois avec effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

La commune de Néronde participera aux frais d'intervention du CDG 42 selon un tarif établi par type de dossier.

- ✓ Exemple : étude de départ en retraite et estimation de pension pour un montant de 65€.

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve le renouvellement de cette convention

Convention avec le CDG 42 pour délégation de gestion du personnel

Le contrat de M. Jean Pierre Stettler, employé communal, se terminant , le CDG 42 peut prendre le relais en proposant son service de remplacement au service des employeurs territoriaux.

Une convention peut être établie entre le CDG42 et la mairie de Néronde. M. Stettler sera rémunéré par le CDG42. La durée de son contrat sera de 6 mois, du 10/12/2018 au 10/06/2019.

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve cette convention

Création de la Commission de contrôle des listes électorales

La circulaire préfectorale du 31 juillet 2018 stipule le remplacement des commissions communales de révision des listes électorales par des commissions de contrôle des listes électorales.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les commissions de contrôle seront composées d'un **conseiller volontaire**, ainsi que d'un délégué désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Mme Jocelyne Padet se porte volontaire pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales jusqu'à la fin de son mandat d'élu.

Indemnité de conseil de Mme le Percepteur

Mme le Percepteur conseille la commune de Néronde pour la gestion de ses budgets

L'indemnité de conseil pour l'année 2018 se monte à 240,82€

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve cette indemnité

Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Forez-Est

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés au secrétariat de mairie

Le CM par 9 voix POUR et 1 abstention adopte le rapport d'activité 2017

Attribution de subventions

Après étude et approbation en réunion d'adjoints, il est proposé au C.M. d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ 50€ au Restaurants du Cœur
- ✓ 50€ à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
- ✓ 30€ au Comité d'Entraide du Roannais
- ✓ 50€ à l'ADMR
- ✓ 20€ à la MFR Montbrison
- ✓ 20€ à La Prévention Routière
- ✓ 50€ à l'ADHAMA (Association Des Handicapés Adultes des montagnes du Matin)
- ✓ 320€ pour le projet VAESA (Vélo d'Assistance Electrique Solaire et Autonome) du Lycée P. Coton

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve ces subventions

Programme voirie 2019

M. le 1^{er} Adjoint présente les différents projets d'entretien de la voirie communale pour 2019.

Deux opérations sont retenues :

- ✓ Chemin de Caron : reprofilage et renouvellement du revêtement en enrobé sur deux tronçons pour un montant de 25 733,80 €HT
- ✓ Chemin de la Voisinée : scarification et remise en état du revêtement terre et concassé pour un montant de 23 108,05 €HT

Ces travaux seront effectués par l'entreprise EIFFAGE attributaire du marché à bons de commande.

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve le programme voirie 2019

Aménagement « parking Papillon »

Deux devis d'aménagement de l'espace paysager entourant les emplacements de stationnement sont présentés.

Après discussion **le C.M. par 10 voix POUR** choisit le devis d'Univers Paysage d'un montant de 2564,50 €HT

Conventions de déneigement- fauchage-taillage- travaux annexes

M. Robert Tissot quitte la séance et ne participe pas au vote.

M. le 1^{er} adjoint

- donne lecture des tarifs de M. Emmanuel Tissot exploitant agricole à Néronde pour l'année 2019
- informe le CM qu'il y a lieu de renouveler les conventions de déneigement et fauchage/taillage qui arrivent à leurs termes le 31/12/2018
- propose au C.M, de créer une nouvelle convention complémentaire pour les travaux annexes

Délibération tarifs 2019

- | | | |
|---------------------------------|-----------|-------------------|
| ✓ Taillage chemins | 50 €HT/h | 50€HT/h en 2018 |
| ✓ Broyage | 50 €HT/h | 50€HT/h en 2018 |
| ✓ Déneigement | 48,5€HT/h | 47,5€HT/h en2018 |
| ✓ Pelleteuse+ chauffeur | 45€HT/h | 44,5€HT/h en 2018 |
| ✓ Tracteur+ chauffeur | 41€HT/h | 40€HT/h en 2018 |
| ✓ Tracteur+chauffeur + chargeur | 44€HT/h | 44€HT/h en 2018 |
| ✓ Tracteur+chauffeur+benne | 48€HT/h | 47€HT/h en2018 |

Le C.M. adopte ces tarifs à l'unanimité des présents : 9 voix Pour

Délibération conventions de déneigement-taillage – travaux annexes

- ✓ Convention de déneigement : durée 3 ans - tarif horaire 2019 => 48,5€HT/h
- ✓ Convention de taillage : durée 3 ans – tarif horaire 2019 => 50€HT/h
- ✓ Convention de travaux annexes : durée 3 ans – tarifs horaires 2019 : 45€HT/h => (pelleteuse+chauffeur), 41€HT/h => (tracteur+chauffeur), 44€HT/h => (tracteur+chauffeur+chargeur), 48€HT/h => (tracteur+chauffeur+benne)

Le C.M. adopte ces 3 conventions à l'unanimité des présents : 9 voix Pour

Projet d'aménagement du parking HLM

L'accès au parking HLM sera aménagé de la façon suivante :

- ✓ création d'une « écluse » sur la RD83 pour limiter la circulation à 1 voie
 - ✓ L'écluse est un aménagement de voirie résultant d'un rétrécissement de chaussée bidirectionnelle, dont la largeur passe de 2 voies à une seule voie de circulation pour les véhicules.
- ✓ réduction de la vitesse à 30km/h sur la zone

Dossiers en cours- questions diverses

Intervention de M. BUSSERY

- Afin d'ajuster les besoins du ménage à l'école et à la mairie, le contrat de Madame Coralie Bertin a été porté de 26 à 28 heures hebdomadaires à compter du 5 novembre.
- La convention avec la LPO (Ligue pour les oiseaux) veut que la pose des nichoirs pour les hirondelles et les martinets soit effectuée sur les bâtiments communaux, en principe avant la fin de l'année.
- Néronde a obtenu deux récompenses pour le concours de fleurissement. La première pour la commune (3ème place des communes de moins de 500 habitants) ; la deuxième pour Gilbert Dauphin (1ère place dans la catégorie Jardin fleuri, potager). M. le Maire tient à féliciter tous les Nérondois qui participent à l'embellissement de la commune.
- Autre récompense : Pour les 48 heures de la Création, l'arbre décoré par l'association « De fil en cannette » a obtenu le second prix. Bravo à nos couturières.
- Une initiation à l'informatique, venant de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion santé) est proposée aux personnes de plus de 60 ans. Cette proposition se fait en collaboration avec le lycée Pierre Coton. Les cours seront assurés par les élèves. A ce jour une quinzaine de personnes se sont inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45
Prochain C.M. lundi 11 février 2019 à 20h

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Jean BOTHERON



Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 11 février 2019 à 20h

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard, J. Padet

Absent excusé: E. Zgainski

Secrétaire de séance : P. Morel

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2018

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents

Approbation de l'ordre du jour du CM du 11 février 2019

L'ordre du jour est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget :

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser avant le vote du budget primitif de l'exercice, la dépense concernant la réalisation d'un dossier d'aménagement pour le centre bourg, facture du Cabinet OXYRIA pour un montant de 6 000 €.

Le conseil Municipal accepte cette autorisation budgétaire à l'unanimité des présents.

Vote des tarifs communaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide les tarifs communaux suivants :

Concessions cimetièrè (tarifs inchangés) :

Perpétuelles	300 € le m ²
Cinquantennaires	220 € le m ²
Trentennaires	160 € le m ²

Columbarium – Jardin du souvenir (tarifs inchangés) :

Concession de 50 ans pour une case	1 000 €
Concession de 30 ans pour une case	700 €
Concession de 15 ans pour une case	500 €
Dispersion des cendres	100 €

Caves-urnes :

Concession de 50 ans	1 200 €
Concession de 30 ans	900 €
Concession de 15 ans	700 €

Location des salles (tarifs inchangés)

Salle Henri IV

Association de Néronde	: 60 €
Associations extérieures	: 150 €
Particuliers habitants de Néronde	: 200 €
Personnes extérieures de Néronde	: 360 €
Apéritif	: 70 €
Sono	: 40€

Salle d'animation Ancienne Cure :

Association de Néronde	: 30 €
Associations extérieures	: 100 €
Particuliers habitants de Néronde	: 130 €
Personnes extérieures de Néronde	: 280 €
Matériel audio- visuel	: 40€
Apéritif	: 50 €

Salles annexes ancienne cure : mise à disposition gratuite pour le Club du Bon Temps et de la Bibliothèque

Salle des sociétés, en Mairie : Gratuit.

Remplacement de la vaisselle cassée dans les deux salles :

Coupelle	1 €
Verre ordinaire	1 €
Verre apéritif	1,50 €
Verre ballon	1,50 €
Coupe	1,50 €
Ramequin	1,50 €
Tasse	1,50 €
Assiette (plate, creuse, dessert)	3,00 €
Pot à eau	5,00 €

Stade des Chassagnes (tarif inchangé) :

Associations de Néronde : 30 €

Associations extérieures : 50 €

Location Jardin Salle Henri IV (tarif inchangé)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de reconduire la location du jardin salle Henri IV à Madame et Monsieur Henri ESCOFFIER, domiciliés à Néronde, pour un montant annuel de 35 € (tarif inchangé).

Convention d'occupation du Lycée Pierre Coton par une école allemande :

M. le Maire donne lecture de la convention pour l'occupation des locaux du Lycée Pierre Coton réglant les conditions d'hébergement à l'internat entre le Lycée Pierre Coton, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de NERONDE et l'école primaire allemande FRANZ MEHRING de LEIPZIG .

Cette convention est établie pour la période du lundi 3 juin 2019 au vendredi 7 juin 2019 pour l'hébergement et les repas d'un effectif maximum de 30 élèves, 4 accompagnateurs et chauffeurs de bus.

Le conseil Municipal accepte cette convention à l'unanimité des présents.

Convention entre l'association musique et danse de Balbigny-Bussières et de la mairie de Néronde :

M. le Maire rappelle le principe de cette convention qui permet à l'Association Musique et Danse de Balbigny- Bussières d'obtenir une subvention du Conseil départemental pour chaque élève inscrit et subventionné par sa commune d'origine.

Pour l'année scolaire 2018-2019 la Commune de Néronde à 10 élèves inscrits à cette association.

Ce qui représente un coût de 10 fois 95 € (participation par enfant) soient 950 € pour la commune de Néronde.

Le conseil Municipal accepte cette convention à l'unanimité des présents.

Demande subvention de l'ADMR pour le portage des repas :

M. le Maire présente la demande de subvention de l'ADMR.

Afin de développer son service de portage de repas et d'assurer un service de qualité, dans le respect des normes sanitaires, cette association souhaite s'équiper d'un véhicule frigorifique pour un montant de 25 524 €.

Une subvention exceptionnelle de 150 € est sollicitée auprès de chaque commune bénéficiant de ce service.

Le conseil Municipal accorde cette subvention exceptionnelle à l'unanimité des présents.

Dossiers en cours questions diverses

M. Michel Bussery donne quelques informations après le conseil d'école du jeudi 7 février.

- Madame Carole Mathé, directrice, avec toute l'équipe pédagogique, remercie M. le Maire d'avoir mis les deux salles de la cure à disposition pour pallier la panne du chauffage à l'école.
- Lors du conseil a été remise une lettre adressée à M. le Maire et aux conseillers municipaux faisant état des demandes de l'école à examiner prochainement.
- La collaboration avec les membres de l'ADN pour découvrir la richesse du patrimoine nérondois devrait déboucher sur des productions d'élèves au mois de juin. L'idée est d'organiser une exposition, peut-être salle de la cure.

M. Robert TISSOT informe que l'Entreprise Univers Paysage de Pouilly-les-Feurs va commencer les travaux d'aménagement paysager du parking « Papillon ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21 h 45

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL



INFORMATIONS MAIRIE

Rappel

La divagation des chiens est interdite et leurs déjections doivent être ramassées par les propriétaires. A cet effet, des sacs « toutounette » sont mis gracieusement à disposition au secrétariat de mairie. Dans un souci d'hygiène et de respect de l'environnement, merci de tenir compte de ces consignes qui sont amendables en cas de non respect.

Information

Depuis plusieurs années EDF finance des interventions auprès des ménages modestes (propriétaires ou locataires) ayant des difficultés d'impayés ou de consommations élevées.

Le DUEL – Diagnostic pour un usage Econome du Logement est une action financée par le Conseil Départemental de la Loire et EDF.

Il vise à effectuer un état des lieux de la dépense énergétique d'un ménage (électricité, chauffage et eau) et d'apporter des conseils et préconisations susceptibles de faire diminuer ses factures.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du département de la Loire assure l'animation de ce dispositif.

Qui peut en bénéficier : Tout ménage ligérien propriétaire ou locataire

* dont les factures d'eau ou d'énergie semblent anormalement élevées

* et/ou en situation d'impayé d'énergie ou d'eau

* et/ou en situation de précarité énergétique

Conditions

Le ménage doit être éligible aux critères du PLALHPD (plafond de ressources)

Il doit être un client EDF

Le ménage doit être volontaire et se sentir concerné.

En cas d'intervention dans le parc locatif privé ou public, il sera proposé aux ménages concernés en lien avec le travailleur social d'informer le bailleur de la démarche et de lui communiquer éventuellement les résultats techniques.

Un beau muret a été construit sur la butte du stade par des bénévoles sous la direction de Robert RENAUD Grand Merci à toute l'équipe de maçon



RÉALISATIONS

Parking de l'école



**Pose de barrières
pour la sécurité**

**Création d'un
muret par les
employés
communaux avec
l'aide de Robert
TISSOT**



Parking PAPILLON



Merci à Jean Pierre BERNARD pour la réalisation du beau papillon.

MANIFESTATIONS 1er TRIMESTRE 2019



Pour Mardi Gras la soirée organisée par l'Amicale Laique a réuni beaucoup d'enfants déguisés pour l'occasion.

Le traditionnel concert organisé par le Comité des Fêtes de Ste-Agathe-en-Donzy et l'ADN habituellement JAZZ était cette année « SALSAS » avec le groupe "Hacénoba Salsa" Soirée fort sympathique



Beaucoup de monde pour applaudir la troupe Acorcour au sein de laquelle se produisait un enfant du pays : Jean-Marc MONCELON



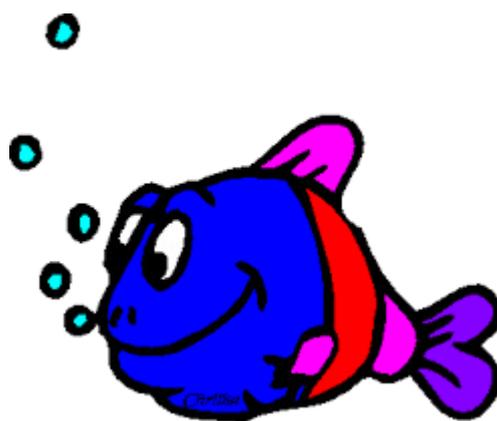
**31 Mars le matin
A l'étang
Ouverture de la pêche
Nombreux convives
pour savourer les tripes.
Belle matinée sous le soleil !**



31 mars l'après-midi Challenge Laugerette au clos Grand gagnant Jean Luc MONDIERE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 2ème TRIMESTRE 2019

Samedi 6 Avril	19 H	Soirée Cabaret	Sou des Écoles
Samedi 13 Avril	15 H	Course aux oeufs	Amicale Laïque
Dimanche 12 Mai	10 H	Descente Caisses à savon	Les Caisses à Coton
Mercredi 15 Mai		Mon chemin j'y tiens je l'entretiens	Les Pas Coton
Samedi 25 Mai	13h30	Challenge Kiki Keykey	Société de Boules
Samedi 15 Juin	15 H	Chasse au trésor	Amicale Laïque
Vendredi 28 juin		Fête de la musique	



Joyeuses Pâques

Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur
NERONDE.COM

la commission culture en serait ravie
contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication :

Commission « Culture et Communication »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique